

L'HABILLEMENT DU CORPS des ATE et TE est-il une préoccupation de notre ministère de tutelle ?

Nous nous posons réellement la question !

Force est de constater, la légèreté avec laquelle ce sujet est traité.

Après un bon démarrage en 2005 - reprendre notre Flash d'avril 2005 - avec la réalisation des fiches techniques de chaque effet d'habillement, par un groupe, nommé par M. O. GUTH, parmi des personnels de terrain - hormis à l'ONCFS - puis une panne dans la poursuite du projet durant deux ans pour enfin arriver à un appel d'offre publique relancé cet hiver.

OUVERTURE des PLIS : nous sommes conviés par l'ex-MEDD, le 5 juin dernier, à participer à une réunion sur l'habillement du corps, sans que ne soit mentionné dans le courrier le but exact de celle-ci. Un seul représentant par syndicat siégeant au CTPM y est convié. Nous découvrons en arrivant, qu'il s'agit de donner notre avis sur tous les échantillons qui ont été retournés par les fournisseurs ayant répondu aux appels d'offres publiques pour l'habillement. Nous apprenons que les directeurs des EPA (oncfs ; onema ; parcs nationaux ;...) ou leurs représentants étaient conviés la veille pour donner leurs avis sur ces mêmes échantillons. On ne mélange pas les T...et les S...

Nous apprenons également que nous, représentants des personnels, **ne sommes là, qu'à titre informatif (?)** – et estimons-nous heureux d'y être conviés - car les textes des marchés publics ne prévoient pas que nous soyons consultés pour donner de quelconques avis sur les choix faits. D'ailleurs pour le choix définitif qui aura lieu les 26 ou 27 juin, nous n'y sommes pas conviés : seuls les directeurs des EPA ou leurs représentants seront à même de donner l'avis définitif sur les effets retenus.

Cette façon de procéder, fait également **fi de tous les textes liés à la Santé et Sécurité au Travail** dont les CHS locaux ou CHS Ministériel, sont les garants dans leurs applications. Il y est prévu que ceux-ci doivent être consultés pour tous nouveaux équipements individuels et collectifs - entre autres, les habillements individuels - mis en place ou attribués aux personnels dans le cadre de leurs missions et de leur travail.

Ceci démontre bien le peu de reconnaissance que l'ex-MEDD a de ses personnels dans le dialogue social. Faire le choix des premiers effets d'habillement qui seront portés par l'ensemble des agents des corps de l'Environnement, pendant 4 ans sans que nous puissions apporter un véritable avis technique sur les échantillons proposés par les fabricants, sans que nous puissions les essayer en situation réelle, sans que notre avis sur le choix définitif soit pris en compte, dénote bien d'un ministère en décrépitude, sans responsables ou incapable de gérer du personnel.

Devant cet état de fait, l'unique représentant du SNE-FSU, convié à cette mascarade de pseudo consultation, a déclaré en préalable des avis à apporter sur les échantillons présentés ce jour, que

nous ne cautionnons d'aucune façon les décisions finales et les vêtements qui seront retenus le 27 juin par le collège des directeurs des EPA.

A la suite de quoi, les personnels présents ont émis un certain nombre d'avis pour chaque lot d'habillement. Il faut savoir qu'un lot est constitué de plusieurs effets différents. Exemple de lots : le « *lot pantalons de terrain* » qui regroupe les pantalons d'été et d'hiver, salopettes d'été et d'hiver, short, pantalons fuseau d'hiver et d'été, le « *lot chaussures* », le « *lot vestes de terrain* » qui regroupe les anoraks d'été et d'hiver en Gore Tex, les vestes été et hiver en polaire, les coupe-vent...

Dans ces lots proposés par les fournisseurs, plusieurs articles peuvent être bons et d'autres mauvais.

Plusieurs solutions se présentent alors :

- 1- parmi les fournisseurs il y en a un qui répond à tous les critères de qualité pour l'ensemble du lot – ce qui est rare – et il est retenu ;
- 2- parmi les fournisseurs, plusieurs articles sont de mauvaises qualités ou ne répondent pas au cahier des charges, et le lot est refusé dans son intégralité ;
- 3- parmi les fournisseurs, la majorité des articles sont de bonne qualité, toutefois certains articles restent de qualités médiocres. Le lot de ce fournisseur est accepté dans son intégralité.

Pour plusieurs lots, **nous redoutons cette 3^{ème} solution**, pour laquelle nous avons émis un certain nombre de réserves. L'administration pour des raisons de timing de livraison de l'habillement aux personnels, va-t-elle accepter les marchés publics en l'état ! Avec des articles, de qualité moyenne, de conception inadaptée ou des matières synthétiques irritantes lors d'un port prolongé. Ou bien, va-t-elle refuser ces lots, pour relancer un marché public ! Nous n'en serons informés qu'après la décision définitive !

Refuser un lot, oblige à repasser un marché public, donc plusieurs mois d'attente ! Y aura-t-il **cette volonté de rechercher** plus de qualité pour les effets de l'habillement des agents ? Ou allons nous devoir nous satisfaire de ce qui fut proposé par les quelques fabricants qui ont répondu à ce marché public ?

Le SNE FSU opte pour la relance de certains marchés publics. Mieux vaut perdre quelques mois que d'avoir des effets dont les agents ne seront pas satisfaits : nous savons par expérience,

- Que des effets de mauvaise qualité ou ayant une coupe non seyante, entraîne un mécontentement général chez les agents.
- Qu'ensuite il faut faire de nombreux retours pour les échanger (un coût non négligeable pour les services).
- Qu'au pire, ils ne sont pas portés et s'entassent dans les armoires (déjà vécu par le passé)...

Voici de multiples raisons qui nous font pencher pour ce choix. Nous aurons à porter ces effets d'uniforme tous les jours durant 3 à 4 ans avant de pouvoir en changer. Il en va de la représentativité de notre fonction. Il en va de notre bien-être, de notre qualité de vie dans le travail. **Nous demandons que l'administration ne bâcle pas d'un revers de main ce dossier capital pour les agents de terrain.**

Agents des corps de l'environnement, nous nous devons de vous informer sur la gestion de ce dossier « marchés publics de l'habillement » par l'ex-MEDD.

En temps utile, à la lumière des informations que nous vous apportons, sachez retourner vos doléances à qui de droit !